



Minéraux rares Quest Itée

QUEST ANNONCE LE DÉPÔT D'UN PROSPECTUS DÉFINITIF VISANT UNE NOUVELLE ÉMISSION D'AU PLUS 5 M\$, AINSI Q'UNE MISE À JOUR SUR LE FINANCEMENT AVEC LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le présent communiqué ne peut être transmis aux agences de presse américaines ni diffusé aux États-Unis d'Amérique

Toronto, le 10 juillet 2014 - Minéraux rares Quest Itée (TSX; NYSE MKT : QRM) est heureuse d'annoncer qu'elle a déposé un prospectus simplifié définitif visant une nouvelle émission d'unités (« unités »), précédemment annoncée, auprès des commissions des valeurs mobilières de chacune des provinces du Canada.

Le prospectus définitif prévoit un placement pour compte d'un minimum de 4 333 333 unités et d'un maximum de 18 518 518 unités au prix de 0,27 \$ l'unité, pour un produit brut maximum à Quest de 5 000 000 \$. Chaque unité sera composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'actions ordinaires de Quest. Chaque bon de souscription confèrera à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire supplémentaire de Quest à un prix d'exercice de 0,40 \$ pendant une période de 36 mois. Les unités seront divisées en actions et en bons de souscription immédiatement à la clôture du placement.

Quest affectera le produit net tiré du placement principalement à la préparation d'une étude de faisabilité de son projet de terres rares de Strange Lake dans le nord du Québec et au fonds de roulement. La clôture du placement devrait avoir lieu le ou vers le 17 juillet 2014.

Le placement est réalisé par un syndicat de placeurs pour compte codirigé par GMP Valeurs Mobilières S.E.C. et Valeurs mobilières Desjardins Inc., et comprenant Maison Placements Canada Inc. et Jones, Gable & Compagnie Ltée. Quest a accordé une option de surallocation aux placeurs pour compte, qui pourra être levée pendant une période de 30 jours suivant la clôture du placement, afin de prévoir de acheteur pour l'achat d'unités supplémentaires d'un nombre maximal correspondant à 15 % du nombre d'unités vendues aux termes du placement, uniquement pour couvrir la position de surallocation des placeurs pour compte, le cas échéant.

Engagement de financement du gouvernement du Québec

La société est également heureuse d'annoncé qu'elle a reçu une lettre datée du 27 juin 2014, signée par le sous-ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations du gouvernement du Québec, confirmant, compte tenu des avantages économiques possibles du projet de Strange Lake de Quest, y compris l'exploitation d'une usine de séparation de terres rares à Bécancour au Québec, que le gouvernement du Québec serait disposé à participer à la première étape du financement de l'étude de faisabilité de Quest sur le projet de Strange Lake. La lettre confirme l'intérêt du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations à réaliser une prise de participation minoritaire dans Quest d'un

montant correspondant à 20 % du placement par voie de prospectus, sous réserve d'un placement maximal par le gouvernement du Québec de 2 M\$. La lettre précise que toutes les modalités du financement seront établies plus tard par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, en collaboration avec Investissement Québec, le tout sous réserve de l'approbation du conseil des ministres. À la suite de cette communication du gouvernement du Québec, Quest a entrepris des démarches pour donner effet à un placement privé avec le gouvernement du Québec selon les mêmes modalités et conditions pour l'essentiel que celles de son placement par voie de prospectus.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'acheter les titres décrits aux présentes. Ces titres n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la loi américaine intitulée *Securities Act of 1933*, en sa version modifiée (la « Loi de 1933 ») ni d'aucune autre loi sur les valeurs mobilières d'un État des États-Unis. Ces titres ne seront donc pas offerts ou vendus aux États-Unis, sauf si une dispense des exigences d'inscription de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières applicables des États est offerte.

Renseignements sur Quest

Minéraux rares Quest Ltée est une société établie au Canada qui poursuit le but de devenir une société intégrée d'extraction et de traitement de métaux rares. De plus, Quest se concentre sur l'exploration et la mise en valeur d'occasions de gisements de nouveaux éléments de terres rares (« ÉTR »). Quest est dirigée par une équipe possédant une vaste expérience dans l'exploration, l'extraction et le traitement métallurgique. Quest travaille présentement sur des projets dans deux secteurs d'exploration de premier choix au Canada, soit les régions de Strange Lake et de Misery Lake dans le nord-est du Québec, et a annoncé des projets pour une installation de traitement hydrométallurgique importante à Bécancour au Québec.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué contient des déclarations qui peuvent constituer de l'« information prospective » ou des « déclarations prospectives » au sens de la législation canadienne et américaine applicable en matière de valeurs mobilières. L'information et les déclarations prospectives peuvent inclure, entre autres, des déclarations concernant les plans futurs, les objectifs ou la performance de Quest, notamment la préfaisabilité économique ou technique du projet de terres rares de Strange Lake, un financement futur par Quest ou toutes hypothèses sous-jacentes à ce qui précèdent. Dans ce communiqué, des mots tels que « peut », « serait », « pourrait », « fera », « probable », « croire », « s'attendre à », « anticiper », « avoir l'intention », « planifier », « estimer » et des mots similaires et leur forme négative, servent à identifier les déclarations prospectives. Les énoncés prospectifs ne doivent pas être interprétés comme des garanties de rendement ou de résultats futurs et ne sont pas nécessairement des indications exactes à savoir si, à quel moment ou par qui, telle performance future sera atteinte. Aucune assurance ne peut être donnée à l'effet que les événements anticipés dans l'information prospective se produiront, incluant la réalisation du projet de terres rares de Strange Lake ou tout financement par Quest, ou que si l'un d'eux se produit, quels avantages en tirera Quest.

Tout énoncé prospectif est basé sur l'information disponible au moment donné ou est de la bonne foi de la direction quant aux événements futurs qui sont assujettis à des risques, de l'incertitude, de la présomption et d'autres facteurs imprévisibles, plusieurs d'entre eux étant indépendants de la volonté de Quest. Ces risques et incertitudes incluent, notamment, les estimations des coûts en capital et des coûts d'exploitation établis à partir du tonnage, de la teneur des ressources à extraire ou à traiter et sur les taux de récupération, de même que sur ceux qui sont écrits dans la notice annuelle modifiée et mise à jour de Quest datée du 26 juin 2014 à la rubrique « Facteurs de risque » et dans le rapport de gestion de Quest pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013 à la rubrique « Facteurs de risque », deux documents disponibles sur les sites Internet SEDAR (www.sedar.com) et EDGAR (www.sec.gov), et ils pourraient faire en sorte que les faits ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux indiqués dans tout énoncé prospectif. Quest n'a pas l'intention, ni ne s'engage d'aucune façon, à mettre à jour ou à réviser tout énoncé prospectif ou information prospective contenus dans ce communiqué pour refléter des événements, des circonstances ou d'autres éléments futurs, à moins d'en être contrainte par la loi.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la personne suivante:

Peter J. Cashin

Président et chef de la direction

Tél : 416 916-0777 ou 1 877 916-0777

Télec. : 416 916-0779

Courriel : info@questrareminerals.com

URL : www.questrareminerals.com